

Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** de la Régie Inter municipale du CSCB, tenue à la salle Jean Coutu du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, **ce 19 février 2019, à 19h30**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Mario Frigon, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Gaétan Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Nicole Bernèche, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Stéphen Subranni, Ville de Saint-Gabriel
- Daniel Rocheleau, Municipalité de Mandeville
- Denis Gamelin, Municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Michel St-Laurent, directeur général et secrétaire trésorier par intérim
- Michel Yanakis, responsable de la maintenance

015-02-2019 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Mario Frigon, président et maire de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Il est proposé par : Nicole Bernèche

Appuyé par : Gaétan Gravel

Et résolu

QUE la séance extraordinaire de la régie du CSCB de ce 19 février 2019, soit et est ouverte à compter de 19h30.

Adoptée à l'unanimité des membres

016-02-2019 2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les membres présents, formant quorum au sein de la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon, renoncent aux formalités prescrites pour la convocation de la présente séance extraordinaire, en signant l'avis de renonciation.

Adoptée à l'unanimité des membres

017-02-2019 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Renonciation à l'avis de convocation**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Engagement de Madame Annik Paquin**
5. **Contrat et facture de Monsieur Serge Grenier**
6. **Description – Poste d'adjoint au Directeur Général par Intérim**

7. **Maintien de l'Équité Salariale**
8. **Période de questions**
9. **Varia**
10. **Clôture et levée de la séance**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire de ce 19 février 2019, soit et est adopté en ajoutant le point suivant à VARIA :

9.1 Information sur les assurances des administrateurs de la Régie

Adoptée à l'unanimité des membres

018-02-2019 4. ENGAGEMENT DE MADAME ANNIK PAQUIN – TECHNICIENNE COMPTABLE

ATTENDU le départ de Lorraine Gamelin du poste de technicienne comptable le 15 mars 2019;

ATTENDU les qualifications et les aptitudes de Madame Annik Paquin pour accomplir les tâches de technicienne comptable;

ATTENDU la recommandation favorable de Messieurs Daniel Rocheleau et Mario Frigon;

Il est proposé par : Gaétan Gravel

Appuyé par : Daniel Rocheleau

Et résolu :

QUE les membres acceptent l'embauche de Annik Paquin au poste de technicienne comptable à compter du 21 février 2019.

QU'à compter de sa date effective d'embauche, le 21 février 2019, Madame Paquin soit soumise à une période de probation d'une durée de six (6) mois, au poste de technicienne comptable.

QU'elle sera rémunérée au taux horaire de 20,71 \$ / heure.

Adoptée à l'unanimité des membres

019-02-2019 5. CONTRAT ET FACTURE DE MONSIEUR SERGE GRENIER

Il est proposé par : Gaétan Gravel

Appuyé par : Stephen Subranni

Et résolu :

QU'un montant de 5 506,00 \$ soit versé à Monsieur Serge Grenier pour la vente des panneaux publicitaires dans l'aréna Familiprix selon l'entente signée le 16 août 2018.

QUE le directeur général par intérim soit autorisé à signer une entente avec Serge Grenier Sports Pub (SGSP) pour une période de 3 ans, soit pour les saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité des membres

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

020-02-2019 6 DESCRIPTION – POSTE D'ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE les membres désirent pourvoir un poste de directeur/directrice général(e) adjoint(e) et secrétaire-trésorier adjoint(e) de la Régie inter municipale du CSCB;

Il est proposé par : Nicole Bernèche

Appuyé par : Daniel Rocheleau

Et résolu :

QUE les membres acceptent l'offre d'emploi et la description de tâches tel que présenté et autorisent le directeur général par intérim à publier l'offre d'emploi le plus rapidement possible.

Adoptée à l'unanimité des membres

7. MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE : REPORTÉ

8. PÉRIODE DES QUESTIONS

9. VARIA

9.1 INFORMATION SUR LES ASSURANCES DES ADMINISTRATEURS DE LA RÉGIE

Monsieur Daniel Rocheleau demande si les assurances couvrent les administrateurs de la Régie du CSCB et il lui est répondu que oui. Une copie du chapitre 4 du document « Qui est assuré ? » de La Mutuelle des municipalités du Québec a été remise aux administrateurs.

021-02-2019 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire de ce 19 février 2019, soit et est levée, à 20h49.

Adoptée à l'unanimité des membres

***Mario Frigon, président et maire de la
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon***

***Michel St-Laurent, Directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim de la
Régie inter municipale du CSCB***